



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/IDC/3
UNCTAD/LLDC/IDC/3
23 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Groupe de haut niveau sur les pays
insulaires en développement
22-23 avril 1996

RAPPORT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR LES PAYS
INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 49/100 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a invité la Commission du développement durable à convoquer un groupe de haut niveau qui serait chargé de débattre des problèmes auxquels se heurtent les pays insulaires en développement (PID), en particulier dans le domaine du commerce extérieur, et prié le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) d'organiser le groupe en question. La documentation établie à l'intention du Groupe et les débats qui se sont tenus pendant la session de celui-ci répondaient également à la recommandation figurant au paragraphe 99 du Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, selon laquelle il convenait d'entreprendre l'étude des effets de la libéralisation et de la mondialisation des échanges sur le développement durable des petits États insulaires en développement (A/CONF.167/9, chap. I, résolution 1, annexe II).

2. Le Groupe de haut niveau sur les pays insulaires en développement s'est réuni au Siège de l'ONU à New York, les 22 et 23 avril 1996. À la demande de ses membres, M. Rundheersing Bheenick (Ministre des finances de Maurice) a exercé les fonctions de président. L'Ambassadeur Eugene Pursoo (Grenade) a été élu vice-président et rapporteur. Le présent rapport donne un aperçu des travaux du Groupe, notamment des principales questions qui figuraient dans la documentation de la session et sur lesquelles ses membres se sont arrêtés et se sont entendus.

I. PANORAMA ÉCONOMIQUE ET PROFIL DES PAYS INSULAIRES
EN DÉVELOPPEMENT

A. Résultats économiques, en particulier dans
le domaine du commerce extérieur

3. En 1993, le produit national brut (PNB) par habitant des 37 PID ayant moins d'un million d'habitants s'élevait à 4 389 dollars, alors qu'il était de 984 dollars pour l'ensemble des pays en développement. Pendant la décennie 1983-1993, le PNB a crû chez eux de 3,8 % par an en moyenne. Rapporté à la population, ce taux ressort à 2,2 %. Le rythme de croissance élevé que l'on constate dans ces pays s'explique dans beaucoup de cas par la faiblesse de l'accroissement démographique, imputable à l'émigration des habitants qui vont travailler à l'étranger. En outre, bien que la plupart des PID aient connu pour l'ensemble des années 80 des taux de croissance relativement favorables, leurs progrès se sont révélés d'une certaine volatilité d'une année sur l'autre, particulièrement dans les économies insulaires du Pacifique et, dans une certaine mesure, des Caraïbes. Cette volatilité est souvent associée à la vulnérabilité de ces pays aux grands traumatismes économiques de toute sorte, catastrophes naturelles comprises. Ces tendances de la croissance économique doivent cependant être replacées dans un contexte plus large, car le taux d'accroissement du PNB ne rend pas compte à lui seul de la viabilité du développement des PID.

4. Les données dont on dispose indiquent que, pendant les années 80, les résultats du commerce extérieur des PID ayant une population inférieure à 5 millions d'habitants ont été légèrement meilleurs que ceux des autres pays ayant la même population (4,4 % pour les exportations et 7 % pour les importations dans les cas des PID, contre 3,6 % et 4,3 % pour les autres pays). L'une des caractéristiques du commerce extérieur des PID reste cependant l'instabilité très marquée des exportations. Pendant la période 1970-1980, cette instabilité a augmenté de 25 %, tandis qu'elle diminuait de 14,5 % dans les autres pays. Ce phénomène répond aux fréquentes fluctuations des cours internationaux et de la demande de certains produits traditionnellement exportés par ces pays, ainsi qu'aux effets destructeurs des catastrophes naturelles. Le manque de diversité de la gamme de matières premières exportables vient s'ajouter encore aux facteurs qui perpétuent cette instabilité.

5. Les chiffres des exportations varient considérablement d'un PID à l'autre. Les pays les plus petits et les plus reculés, qui sont pour la plupart situés dans le Pacifique, ne disposent pas d'assez de richesses naturelles pour dynamiser leurs exportations. Ils sont étroitement tributaires de revenus locatifs extérieurs (fonds en dépôt, redevances sur les droits de pêche, loyers des bases militaires étrangères, etc.). Il existe à l'opposé une poignée de pays, en général parmi les plus grands, qui ont mieux réussi à diversifier leurs économies en développant la fabrication d'articles d'exportation, comme la République dominicaine, la Jamaïque, Haïti, Trinité-et-Tobago, Maurice et Chypre. Les progrès du secteur y ont aussi été vivement stimulés par l'exportation de services, notamment le tourisme et les services financiers, et par la vente à l'étranger d'un petit nombre de matières premières.

B. Principales caractéristiques des PID

6. Bien que les PID forment un groupe très disparate de pays présentant des situations géographiques fort différentes et diversement dotés en richesses naturelles et en capacités économiques, ils souffrent tous, à des degrés divers, d'une série de handicaps qui résultent de la composition de plusieurs variables, comme l'exiguïté, l'éloignement, la dispersion géographique, l'exposition aux catastrophes naturelles, la fragilité des écosystèmes, les difficultés des transports et des communications, l'éloignement des centres commerciaux, l'étroitesse du marché intérieur, le manque de richesses naturelles, la faiblesse des capacités technologiques locales, le problème critique de l'approvisionnement en eau potable, la sujétion très étroite à l'importation de marchandises et d'un petit nombre de produits de base, l'épuisement des ressources non renouvelables, l'émigration, notamment celle des travailleurs hautement qualifiés, la pénurie de personnel administratif et le poids des obligations financières.

7. La plupart de ces variables se font particulièrement sentir dans les petits PID qui ne disposent que d'une étroite base de ressources naturelles et humaines et dont le marché intérieur est restreint. En 1993, 42 PID comptaient moins d'un million d'habitants. Pour ce qui est de la superficie, elle est inférieure à 20 000 kilomètres carrés dans 41 pays, et à 1 000 kilomètres carrés dans 33. Cette exiguïté fait que la structure économique de beaucoup de ces pays est peu diversifiée. La petitesse se conjugue à la dépendance très marquée à l'égard de quelques produits de base pour rendre beaucoup de PID se trouvant dans cette situation très sensible à l'instabilité provoquée par les perturbations économiques extérieures et les fluctuations internationales des cours et de la demande, ce qui est un problème majeur pour leur économie.

8. L'étroitesse de l'économie signifie également que les PID de petites dimensions ont moins que les autres l'occasion de tirer parti des économies d'échelle. D'où des coûts unitaires élevés. Ils doivent donc consacrer une grande partie du peu de ressources financières et humaines dont ils disposent aux services et aux infrastructures de base. Les États archipels pâtissent aussi de déséconomies d'échelle particulières puisqu'ils doivent recréer les infrastructures dans chaque île habitée.

9. Pour ce qui est du facteur éloignement, la plupart des PID se trouvent à une distance de 200 à 1 000 kilomètres du continent le plus proche. Il leur faut donc être autonomes en matière d'infrastructures, pour les ports et les aéroports par exemple, alors qu'un petit pays continental peut éventuellement profiter de ces ouvrages dans un pays voisin où ils sont accessibles par la route. Les îles des Caraïbes sont distantes d'un marché de plus de 500 000 personnes de 700 kilomètres en moyenne; celles de l'océan Indien occidental de 1 800 kilomètres, et celles du Pacifique central et occidental de plus de 3 000 kilomètres. Les PID de l'océan Indien et de l'océan Pacifique sont particulièrement éloignés des masses continentales où se trouvent leurs partenaires commerciaux, où vont leurs migrants et d'où viennent leurs touristes. Il s'ensuit que le coût des marchandises importées y est particulièrement élevé et que l'importance des frais de transport compromet la compétitivité de leurs exportations.

10. L'incidence de l'éloignement insulaire sur le tourisme international est peut-être moins négative. Pour beaucoup de touristes, l'inconvénient que représente la longueur du voyage par avion et, s'il est raisonnable, le surcoût qui l'accompagne, seront souvent jugés acceptables par rapport à l'intérêt que présente la destination insulaire. D'autre part, dans la plupart des autres domaines des services internationaux, le handicap de l'éloignement peut aussi être considérablement atténué par un recours plus intensif aux moyens modernes de télécommunication.

11. L'étroitesse du marché intérieur travaille puissamment en faveur de l'ouverture des économies des PID. Le commerce international est considéré comme offrant l'occasion de répondre aux besoins qui ne peuvent être satisfaits par le mécanisme de substitution de productions locales aux exportations. Il faut donc financer le lourd tribut payé aux importations par un effort à l'exportation équivalent, dans la mesure où les autres formes de transfert de devises n'y suffisent pas. Mais les efforts d'expansion du secteur exportateur sont gravement entravés dans les PID par la faiblesse des capacités technologiques locales et par le manque de diversité des ressources qui pourraient alimenter les exportations.

12. Comme ils s'en remettent beaucoup aux importations, les PID – qui ne sont pas parfaitement équipés pour trouver de bonnes sources d'approvisionnement ni pour se renseigner sur les marchandises et faire des comparaisons de prix – ont parfois à acquitter de lourdes factures de produits importés, dont le coût est encore majoré par l'importance du fret associée à l'éloignement géographique.

13. Un autre trait caractéristique du secteur exportateur des PID est sa spécialisation dans un petit nombre d'articles, ce dont témoignent les indices de concentration des marchandises, qui sont relativement élevés dans beaucoup d'entre eux. Cette spécialisation, et l'assujettissement très étroit à l'environnement économique extérieur, rendent extrêmement vulnérables les économies des PID. Elles n'ont que très peu de résistance aux secousses extérieures, sur lesquelles elles n'exercent aucune influence. Ces secousses se répercutent sous forme d'amples fluctuations des volumes produits et exportés des variations des cours mondiaux et de restrictions commerciales.

14. Le coût élevé des transports internationaux a également une incidence négative sur les exportations des PID. Le coût plus élevé de l'acheminement de marchandises vers une île s'explique par le faible volume des cargaisons à destination ou en provenance des îles, par le déséquilibre entre le volume des importations et celui des exportations et, dans plusieurs cas, l'éloignement des partenaires commerciaux. En outre, de nombreux petits PID n'ont pas de ports en eau profonde pouvant accueillir les grands navires, ce qui fait qu'ils n'attirent guère la navigation au long cours surtout dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique. C'est ainsi que le commerce entre les îles d'une même sous-région transite souvent par des ports d'éclatement; le développement de la conteneurisation et du transport de vrac a de surcroît limité l'accès des grands navires aux ports des petites îles qui ne disposent pas d'installations adaptées à ces types d'armement.

15. En ce qui concerne les transports aériens, plusieurs PID ont consacré au cours des 20 dernières années des sommes importantes à l'amélioration de leurs infrastructures pour pouvoir accueillir les avions gros porteurs et réduire leur isolement. Toutefois, les pays insulaires les plus excentrés (Sao Tomé-et-Principe, les Comores, Kiribati, Tuvalu, Nioué, l'archipel des Tokélaou...) et beaucoup d'autres îles et archipels en développement restent très isolés. Ces PID ne sont pas en bonne position pour négocier avec les fournisseurs et les transporteurs, qui ont ainsi le pouvoir d'augmenter les coûts de transport.

16. Les PID ont en outre à supporter, du fait des aléas du transport, des frais supplémentaires liés au stockage d'importantes quantités de marchandises très diverses, notamment de produits essentiels tels que les denrées alimentaires, les carburants et les pièces de rechange.

17. La précarité du secteur des exportations de ces pays est encore accentuée par leur prédisposition aux catastrophes naturelles, qui reste un frein pour leur capacité d'exportation. Bien qu'ils ne soient pas les seuls touchés par les grandes catastrophes, le problème revêt pour eux une importance particulière dans la mesure où un accident isolé peut dégénérer en catastrophe nationale en se répercutant sur tous les secteurs, en détruisant l'agriculture et en réduisant à néant le tourisme, d'autres activités et, d'une manière générale, les infrastructures. En 1979, par exemple, à la Dominique, le cyclone David a détruit les bananeraies qui sont la principale activité agricole et commerciale de l'île. Dans le Pacifique, en 1983 et 1985, des cyclones suivis d'une longue période de sécheresse ont endommagé les plantations de canne à sucre et d'autres cultures à Fidji, faisant chuter la production sucrière de plus de 40 %. En 1981, à Saint-Kitts-et-Nevis, la maladie du charbon a presque entièrement détruit l'industrie sucrière qui est, là aussi, la principale source de produits d'exportation et d'emplois. En 1982, le cyclone Isaac a détruit 90 % des récoltes de bananes aux Tonga. Trois fois au cours des années 80, les cultures de bananes, d'agrumes et de noix de cocos ont été endommagées à Sainte-Lucie, à la Grenade et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Ces catastrophes sont si fréquentes qu'il est difficile à long terme d'assurer la subsistance des populations lorsque l'économie dépend largement des exportations, comme c'est le cas dans les PID.

18. Dans de nombreux PID, les exportations sont aussi sous la menace de phénomènes mondiaux tels que le réchauffement de la planète, qui entraîne une élévation du niveau des mers, et le déversement des déchets en mer qui fragilise l'économie et l'environnement et menace les ressources marines. Les pays les plus menacés sont les Maldives, Tuvalu, Kiribati, l'archipel des Tokélaou, les îles Coco et Keeling, les îles Cook, certaines îles des Tonga et les îles Marshall.

19. Le développement économique, le secteur des exportations compris, est également handicapé par une forte émigration. Bien qu'elle soit une source importante de revenus pour de nombreux petits PID, grâce notamment aux envois de fonds, cette émigration se traduit inévitablement par la disparition des individus les plus qualifiés, les plus dynamiques et les plus créateurs et ralentit le développement technologique, qui est indispensable à la

diversification de la production, à l'adaptation à l'évolution du marché et à la concurrence sur les marchés mondiaux.

20. L'épuisement rapide des ressources non renouvelables dans plusieurs PID constitue également une grave menace pour leur économie d'exportation, en particulier quand leurs recettes d'exportation sont étroitement liées aux produits tirés de ces ressources : c'est le cas pour les phosphates à Nauru et à Kiribati, pour l'argonite aux Bahamas et aux îles Turques et Caïques, pour l'or à Vanuatu, à Fidji, aux îles Salomon et en République dominicaine, pour la bauxite en Haïti, pour le manganèse à Vanuatu et les hydrocarbures à Bahreïn et à la Trinité-et-Tobago.

21. Plusieurs PID petits et éloignés sont vulnérables d'autre part aux activités illicites, comme le trafic de stupéfiants. Ils peuvent aussi attirer des activités comme le blanchiment de l'argent ou le détournement des instruments financiers offshore.

22. La coopération régionale entre PID et entre ceux-ci et d'autres pays en développement peut aider les PID à surmonter le handicap de leur petite taille. Ce type de relations, déjà en place dans plusieurs régions, offre une zone d'opération plus étendue aux gens les plus compétents et ouvre des débouchés plus larges aux biens et aux services marchands, ce qui donne des possibilités d'économies d'échelle et de coproduction. Cette coopération élargit aussi l'espace économique, ce qui est propice aux investissements et donne une base aux échanges d'informations sur divers aspects du développement entre les PID et entre ceux-ci et l'extérieur.

23. Les PID jouissent toutefois de divers avantages comparatifs qui sont souvent mal perçus et restent inexploités, comme les ressources marines des vastes zones économiques exclusives et le potentiel touristique résultant de la diversité et de la beauté du milieu naturel; ces avantages offrent un potentiel d'accroissement des exportations. La stabilité sociale et politique a également attiré les investisseurs étrangers dans le secteur des services financiers offshore, ce qui concourt, avec d'autres variables, au développement des exportations. Un bon climat politique, conjugué à une saine conduite des affaires publiques, a aussi favorisé le resserrement des liens économiques avec les principaux pays donateurs qui octroient des préférences commerciales – comme la Convention de Lomé ou la Caribbean Basin Initiative – qui facilitent l'accès aux marchés étrangers.

II. LES CONSÉQUENCES DE LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES ET DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES D'URUGUAY POUR LES PAYS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

24. À long terme, les PID devraient, comme les autres pays en développement, bénéficier de la libéralisation des échanges à l'échelle mondiale, qui ouvrira de nouveaux débouchés, et du nouveau cadre commercial multilatéral, qui améliorera les règles et la discipline du commerce international. Toutefois, les avantages que ces pays seront en mesure de tirer de ce nouveau contexte seront fonction de leur capacité de réussir leur intégration à l'économie mondiale. Nombre de produits fabriqués dans les PID et exportés vers les pays développés à économie

de marché bénéficiant d'un traitement préférentiel au titre de la Convention de Lomé, du Caribbean Basin Economic Recovery Act, de l'Accord commercial Canada-Caraïbes (CARIBCAN), de l'Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud (SPARTECA) et des régimes particuliers de préférences accordés par d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); pour eux, les préférences commerciales se traduisent généralement par l'application de droits de douane faibles ou nuls. Nombre de PID souffrent actuellement d'un double handicap en raison, d'une part, de l'érosion du système de préférences commerciales, et, d'autre part, du peu de possibilités qu'ils ont de profiter des occasions commerciales qui se présentent, pour des raisons de compétitivité et de régularité de la production. Sur la courte période, certains PID risquent donc de ne tirer aucun bénéfice, sinon très peu, de ce nouveau contexte. Quelques-uns risquent même d'être en fait "perdants nets" si leur compétitivité baisse et s'ils ne savent pas saisir assez vite les possibilités qui s'offrent à eux.

A. Accessibilité des marchés

25. L'élimination de l'accès préférentiel au marché de la Communauté européenne des producteurs de café et de cacao de certains PID (comme Sao Tomé-et-Principe) est regrettable. On a fait observer que le régime de préférences appliqué par la Communauté européenne à ces produits ainsi qu'à l'huile de palme avait contribué à réduire le "désavantage comparatif" qui résultait pour les PID du coût élevé du transport de ces marchandises.

26. Pour ce qui est des exportations de bananes des PID, compte tenu de l'accord révisé du GATT, le régime de préférences (contingents d'importation et droits de douane) appliqué par la Communauté européenne aux ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) est généralement considéré comme une pratique déloyale injuste par les producteurs concurrents qui n'appartiennent pas à ce groupe d'États. Compte tenu des incertitudes concernant la prorogation de ce régime au-delà de la période d'application prévue de la Convention de Lomé (qui échoit en l'an 2000), il est particulièrement important que les PID producteurs de bananes entreprennent, pendant la période qui reste à courir, la nécessaire diversification à long terme de leur économie.

27. En ce qui concerne le sucre, qui tient une place particulièrement importante dans certains PID, le prix d'intervention actuellement offert par l'Union européenne aux pays ACP pour la canne à sucre risque de baisser, même si le contingentement est maintenu, en raison de la diminution de l'aide aux producteurs européens de betterave sucrière et de la baisse du cours du sucre de betterave qui devrait se produire dans les pays de la Communauté européenne.

28. Les PID importateurs nets de produits alimentaires risquent de souffrir de l'augmentation des prix à l'importation de denrées de climat tempéré (céréales, viande) qui résultera de la réduction des mesures de protection et des subventions. Une décision ministérielle a été adoptée à la fin des Négociations d'Uruguay en faveur des pays importateurs nets de produits alimentaires. Il est à espérer que les mesures compensatoires qui doivent remédier à ce problème seront prises sous peu.

29. Conséquence de l'Accord sur les textiles et les vêtements, la disparition progressive des préférences dont bénéficiaient les PID qui exportent vers les pays développés tenus d'intégrer les contingents prévus dans l'Arrangement multifibres dans le régime général de la nation la plus favorisée est pour les PID une difficulté majeure si l'on considère la concurrence que leur font des pays tiers qui pourront exporter en franchise des restrictions de l'Accord multifibres. Il est important pour tous les pays intéressés de profiter des 10 années de la période de transition pour s'adapter ou pour remettre en question leur spécialisation dans le textile. Pour s'adapter, ils doivent soit faire un sérieux effort pour améliorer la compétitivité de leur industrie textile existante, soit changer dans une certaine mesure de spécialité dans la branche elle-même en privilégiant les articles à valeur ajoutée supérieure, ou en dehors de la branche en éliminant les productions moins concurrentielles.

30. Pour ce qui est, d'une manière générale, des produits manufacturés, l'ouverture des marchés qui résulte des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay profitera à certains PID, surtout ceux qui ont déjà procédé à une certaine diversification. Quant aux PID qui ne peuvent se spécialiser dans une production pour laquelle les droits de douane ont été abaissés, les avantages qu'ils peuvent en espérer sont actuellement limités. Pourtant, les capacités d'exportation peuvent se renforcer à terme si les entreprises actuellement en activité améliorent leur potentiel d'exportation et si l'on en crée de nouvelles pour exploiter les nouveaux débouchés commerciaux.

B. Accords sur les mesures non tarifaires et questions nouvelles

31. Les PID qui n'ont pas été épargnés par les mesures non tarifaires souffriront moins, d'une manière générale, des pratiques commerciales déloyales, car ce type de mesures ne pourra plus servir à masquer aussi facilement les attitudes protectionnistes.

32. On espère que l'Accord relatif aux sauvegardes rendra impossible le recours à la limitation volontaire des exportations, aux arrangements de commercialisation ordonnée et autres mesures du même genre qui peuvent avoir des répercussions sur le commerce de certains PID. On pense également que les clauses relatives aux quantités minimales (qui imposent un seuil de 3 % dans les importations totales du pays partenaire) écarteront pour la plupart des PID le risque de se heurter à des mesures de sauvegarde.

33. La mise en oeuvre de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires au niveau des pays a des conséquences juridiques et administratives complexes. Vu les contraintes de l'offre auxquelles font face beaucoup de PID, le recours aux subventions, dans des limites autorisées, devrait être considéré dans le paysage d'ensemble des débouchés commerciaux et des exportations potentielles. Il est probable que beaucoup de PID auront besoin d'assistance technique pour la mise en application de cet accord.

34. L'Accord général sur le commerce des services (GATS) offre un bon encadrement à un secteur qui intéresse beaucoup les PID. Il libéralise les déplacements transfrontières uniquement pour les cadres techniques ou administratifs, ce qui est dans l'ensemble dans l'intérêt des PID qui disposent

d'un secteur des services particulièrement développé (tourisme, traitement de données, institutions financières off shore, etc.) et ont besoin de compétences étrangères pour porter leurs activités dans ces diverses branches au niveau des normes internationales de qualité. La plupart des PID ont avantage à rendre plus libre l'entrée de services de qualité, à titre de facteurs de production de biens et de services générateurs de devises. Comme il est important pour les économies de services d'avoir accès aux technologies de pointe, les PID sont encouragés à conditionner leur adhésion à l'Accord à la possibilité de bénéficier de l'assistance des pays développés pour améliorer cet accès. Pour prendre un exemple dans le domaine du tourisme, on peut citer l'accès aux systèmes informatisés de réservation, domaine touché par l'article IV du GATS.

35. L'Accord sur les mesures concernant l'investissement et liées au commerce (MIC) fait perdre une certaine liberté dans l'élaboration des politiques en interdisant les mesures que certains pays en développement, PID compris, appliquent parfois à l'investisseur étranger (exigences relatives à l'apport local, à l'équilibrage de la balance commerciale, au minimum d'exportation, etc.). Dans la plupart des PID cependant, les apports locaux sont insuffisants, inexistantes ou fluctuants. Ce qui intéresse davantage la plupart d'entre eux, ce sont les perspectives d'emploi local et d'accès aux technologies qu'ouvre l'investissement étranger direct.

36. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) prévoit un engagement en faveur du principe de traitement national et une clause de la nation la plus favorisée dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle. Le surcoût que représenteraient l'acquisition et l'exploitation des technologies, si les mesures de protection de celles-ci étaient effectivement appliquées, pourrait éteindre la compétitivité de certains articles d'imitation, notamment dans la branche des textiles, où un certain nombre de PID ont bien réussi. Parallèlement cependant, l'adhésion à l'Accord est pour les PID une invitation à adopter des technologies appropriées dans les investissements productifs et à s'intéresser davantage au problème de la taille et de la définition optimales du matériel, préoccupation qui peut aller dans le sens de l'efficacité et de la rentabilité, et du respect de l'environnement aussi bien. Enfin, l'Accord aidera aussi les PID à protéger leurs propres droits de propriété intellectuelle, ce qui est important dans le cas surtout des pays qui sont en voie de diversifier leur activité dans le domaine du traitement de l'information en utilisant des logiciels conçus sur place, qu'il s'agit de protéger convenablement.

37. Pour ce qui est de l'Accord sur les règles et les procédures de règlement des différends, les PID bénéficieront d'une manière générale des améliorations apportées par le nouveau régime, notamment parce que le nouveau dispositif est plus équitable quand les membres ont des positions de négociation inégales. Cela dit, beaucoup de PID auront un certain mal à répondre aux exigences de la procédure, par exemple à procéder aux diverses recherches ou consultations que suppose une situation contentieuse; on espère donc que les PID qui ont à s'occuper de questions de règlement des différends obtiendront l'assistance technique nécessaire pour satisfaire à ces conditions.

38. Les petits pays, et les PID en particulier, ont peut-être intérêt à favoriser le développement d'économies ouvertes comptant quelques entreprises relativement grandes et ayant un bon rendement. Leurs gouvernements devraient favoriser la création d'entreprises concurrentielles, ayant des chances de relever les normes de qualité tout en tirant vers le bas le niveau des prix. Cela suppose que ces gouvernements fournissent aux investisseurs étrangers éventuels les informations voulues sur les possibilités d'investissement et, sur place, les installations nécessaires. L'investissement étranger direct, la fusion ou l'absorption dans une société étrangère peuvent avoir des résultats bénéfiques. Mais ce sont des initiatives qui doivent obéir à la politique de la concurrence si les pouvoirs publics veulent s'assurer qu'aucun agent économique ne dispose sur le marché d'un pouvoir excessif qui fausserait le jeu de la concurrence. Il est donc important d'élaborer leur politique de la concurrence, de légiférer et de créer, dans le cadre législatif adopté, un service général de la concurrence chargé de suivre l'application de la loi et de conseiller le gouvernement en matière de politique de la concurrence. La loi devrait contenir des dispositions interdisant les fusions ou les prises de participation anticoncurrentielles.

III. LA MONDIALISATION ET LES PERSPECTIVES DE SPÉCIALISATION DES PAYS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

39. Les PID devraient continuer de chercher à accroître leur capacité de production et à élargir la gamme de leurs facteurs de production pour répondre aux desiderata de leurs partenaires étrangers. Cependant, face à la gageure que constitue le développement de la "capacité de charge" dans un contexte insulaire, beaucoup de PID ne pensent pas s'intégrer réellement un jour dans une économie mondiale. Ils sont souvent plus attirés par une stratégie commerciale de spécialisation par créneau, dont ils attendent des perspectives économiques plus à leur portée.

A. Les composantes de la dynamique de mondialisation intéressant les PID

1. L'investissement étranger direct

40. Il est important pour les PID de créer une situation telle que leur île présente un avantage concurrentielle aux yeux des investisseurs étrangers. Dans cet ordre d'idées, on peut citer comme facteur de compétitivité la stabilité sociopolitique, la qualification des ressources humaines, des services au producteur nationaux d'une qualité et d'une variété suffisantes, et une infrastructure de communication fiable. Pèsent également dans la décision d'investir le fait que le pays envisagé participe à la libéralisation des investissements et des échanges dans le monde, et le fait notamment qu'il soit partie à l'Accord sur les mesures concernant les investissements (MIC) (ouverture sans conditions aux investisseurs), à l'Accord sur la propriété intellectuelle (ADPIC) (protection des droits industriels et intellectuels de l'investisseur) et à l'Accord général sur le commerce des services (GATS) (transactions transfrontières, implantation commerciale, déplacement des personnes).

2. Les services mondiaux de communication

41. L'accès des PID aux services mondiaux de communication et aux réseaux d'information revêt une grande importance, surtout pour le développement du commerce des services : les petites ou moyennes entreprises de ces pays peuvent élargir leurs marchés en utilisant des réseaux d'information qui leur permettent de diffuser à très bas prix des informations sur leurs biens et services. Les PID à faible revenu peuvent trouver dans les centres de "commerce électronique" tels que ceux offerts par le réseau mondial de pôles commerciaux de la CNUCED des instruments qui leur permettent, à un prix relativement faible, de rationaliser la spécialisation de leurs produits et de développer leurs possibilités de commercialisation.

3. Le nouveau cadre du commerce multilatéral

42. L'intensification de la concurrence internationale qui résultera du nouveau cadre du commerce multilatéral accélérera la tendance à la mondialisation pour tous les pays, PID compris. Tous les pays de cette catégorie seront un jour ou l'autre membres de l'Organisation mondiale du commerce, et la libéralisation des échanges devrait à long terme faciliter leur intégration à l'économie mondiale. Cependant, la transition vers cette intégration sera sans doute difficile pour certains pays, et elle exigera de tous les PID qu'ils adoptent une stratégie appropriée de développement économique durable.

B. Mondialisation et micro-initiatives dans la spécialisation des pays insulaires en développement

43. Certains des PID les plus défavorisés se montrent peu capables de diversifier ou seulement de maintenir leur spécialisation dans le domaine des biens ou services commercialisables, alors que d'autres ont déjà lancé des activités commerciales viables et se sont équipés pour diversifier encore davantage leur économie dans le sens des nouveaux débouchés. Pour les PID, la question de la spécialisation revient à choisir entre deux démarches apparemment inconciliables : i) selon la première, la concurrence commerciale dont font l'objet des biens ou services offerts par un grand nombre de pays implique une relation directe avec des agents économiques étrangers qui participent à l'économie "mondiale"; ii) selon la seconde, des micro-initiatives portent sur des biens ou services singuliers, propres aux pays insulaires, et la relation commerciale ne s'étend généralement qu'à un très faible nombre de partenaires. (c'est la notion de "créneau" commercial, ou de "niche". Les deux démarches présentent des avantages; elles ne sont pas incompatibles, peuvent créer des synergies, selon un schéma de développement économique durable.

1. Spécialisation visant à la mondialisation

44. Les conditions d'une spécialisation réussie dans des activités impliquant des relations avec des pays du monde entier sont les suivantes : infrastructures matérielles adéquates, y compris pour les transports internationaux; existence d'un bassin suffisant de producteurs et de spécialistes; climat de stabilité sociopolitique; ouverture suffisante aux investisseurs étrangers du régime des investissements commerciaux. Ces facteurs contribuent davantage à attirer

l'investissement étranger direct que des coûts salariaux compétitifs et des incitations à l'investissement.

2. Spécialisation par l'exploitation d'un créneau

45. L'exploitation commerciale d'un créneau est généralement une expérience de microdéveloppement fondée sur des projets à petite échelle, comportant peu d'intrants, peu de produits et peu de débouchés. Cette démarche est en apparence à l'opposé de la précédente, en grande partie en raison des disparités du nombre des acteurs économiques impliqués et de la dimension des débouchés ("marché mondial" par opposition à "clientèle captive"). Cependant, les deux démarches peuvent être associées et se compléter. Il y a de nombreux cas d'activités économiques insulaires qui sont proches de l'un des deux modèles, tout en s'inspirant en fait des deux de manière viable. Dans beaucoup de PID, il est possible de concilier les deux approches, car elles se renforcent mutuellement : en particulier, les économies insulaires qui ont su créer, malgré leurs handicaps, un environnement national dynamisant (infrastructures, ressources humaines qualifiées, services de production, etc.) peuvent connaître le succès face à la concurrence mondiale. De tels avantages peuvent à leur tour améliorer les chances de succès de l'exploitation de "créneaux", qui dérive souvent d'initiatives inspirées de l'expérience de la concurrence.

C. Observations générales sur la spécialisation sectorielle

46. Pour réussir, la réorientation de la spécialisation doit souvent prendre la forme d'abord d'une diversification dans le secteur des biens et services marchands, puis de la création d'autres activités.

47. Les PID se prêtent particulièrement bien à une spécialisation ou respécialisation viable, grâce à la mise en valeur du secteur des services internationaux, domaine d'activité encouragé par le nouveau cadre de l'OMC, et où il y a place pour des initiatives qui donneront aux économies insulaires la durabilité à long terme. Ces services se situent surtout dans les domaines suivants : tourisme spécialisé, services financiers off shore, traitement de l'information, et micro-activités diverses fondées sur les caractéristiques et les avantages propres aux pays insulaires.

48. En général, la spécialisation – ou la respécialisation – suppose pour réussir l'adoption d'une stratégie de développement abordant d'une manière satisfaisante les problèmes spécifiques de l'"insularité", et sachant en reconnaître et en exploiter tous les avantages comparatifs dans l'optique d'un développement écologiquement viable.

IV. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

A. Nouvelle conception de l'insularité

49. Il faudrait accorder une attention particulière au fait que les situations socio-économiques sont à l'évidence de plus en plus variées parmi les PID. Il s'ensuit que le rapport entre, d'une part, les handicaps de l'insularité liés à la petitesse et à l'éloignement, et, de l'autre, les résultats économiques, est

moins directement linéaire que dans le passé. Certaines petites économies insulaires que l'on considérait auparavant comme gravement défavorisées ont en fait démontré qu'elles pouvaient se développer nettement avec le temps, et elles se retrouvent parmi les rangs des pays à revenu élevé, alors que d'autres économies, de taille plus importante et moins excentrées font face à des difficultés graves dans le contexte actuel de mondialisation et de libéralisation des échanges. En bref, la définition des questions économiques qui se posent dans les PID a évolué, bien que les handicaps de l'"insularité" restent bien réels chez beaucoup d'entre eux. Cette évolution suppose qu'évolue aussi l'analyse qui inspire les politiques adoptées.

50. Pour l'avenir, l'analyse devra systématiquement établir entre les PID des catégories fondées sur la spécialisation, les résultats économiques et la vulnérabilité. Cette catégorisation est nécessaire si l'on veut mieux faire apparaître les rapports qu'il y a entre les résultats socio-économiques d'un pays et les facteurs qui les conditionnent. L'examen de sous-catégories homogènes constituées parmi ces pays semble être la bonne manière de procéder à l'analyse transversable de leurs situations. Les PID ont encore en partage certains problèmes et certaines caractéristiques, mais on en traitera plus utilement dans les limites d'une sous-catégorie ou dans le cadre d'une comparaison entre diverses sous-catégories. Si l'on étudie les PID sous cet angle, on peut tirer la leçon des réussites et des échecs de quelques-uns pour aider les autres à progresser sur la voie d'un développement économique durable.

B. Stratégie de développement durable

51. La difficulté principale à laquelle font face les PID consiste à adopter une stratégie générale de développement qui réduira la vulnérabilité de leurs économies et favorisera le développement durable. Cette stratégie doit être tournée vers l'extérieur parce que l'échange de biens et de services, les flux internationaux de capitaux et les migrations internationales conservent un grand rôle dans le schéma de développement des PID. Il n'en faut pas moins favoriser une certaine souplesse, de manière à réduire la très étroite sujétion à l'égard des articles importés, en s'efforçant de créer des structures de production mieux intégrées, assises sur les richesses nationales disponibles, dans des domaines comme l'alimentaire ou la pêche artisanale, de manière à mettre et à tenir en place un "filet de sécurité" vivrier.

52. La stratégie de développement des PID doit en outre fixer le cadre des politiques et des réformes macro-économiques qui correspondent effectivement aux besoins à long terme du développement durable des divers secteurs de l'économie. Le rôle du secteur privé dans l'élaboration et la mise en oeuvre de cette stratégie doit être énergiquement soutenue. Le cadre en question permettrait de créer ou de renforcer les procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement des politiques commerciales, d'améliorer la coordination entre la politique écologique et la politique commerciale – en encourageant notamment la coopération entre les fonctionnaires spécialisés dans l'un et l'autre domaine dans l'élaboration des politiques – et d'améliorer la transparence et l'ouverture face à l'opinion publique.

C. Compensation des handicaps propres aux pays insulaires en développement

53. Dans un monde où la concurrence est de plus en plus vive, les PID souffrent d'un handicap grave à cause de la faiblesse inhérente de leurs économies, qui résulte elle-même du jeu des facteurs négatifs que l'on a étudiés ci-dessus. Les PID devraient donc, avec l'appui de la communauté internationale, adopter en toute priorité les mesures de politique générale indiquées ci-dessous.
Mise en valeur des ressources humaines et institutionnelles

54. Il conviendrait de renforcer les programmes de mise en valeur des ressources humaines et institutionnelles. Il faudrait aussi s'intéresser tout particulièrement à la constitution de bases de données statistiques suffisantes et de logiciels spécialisés, et à la mise en place d'incitations susceptibles de faire revenir les migrants qualifiés. Il faudrait aussi prévoir des programmes spéciaux d'"éducation en matière de développement durable" visant particulièrement l'évolution des mentalités et des valeurs et l'épanouissement d'une culture spécifiquement insulaire plus sensibles aux nouveaux défis socio-économiques.

55. Comme les PID auront de plus en plus souvent besoin de négociateurs habiles dans les instances internationales et face aux investisseurs étrangers, il faut organiser, avec l'appui de la communauté internationale, des programmes spéciaux de formation permettant de répondre à ce besoin particulier.

56. Il faudrait s'efforcer de promouvoir activement l'entreprise locale. Les émigrants de retour ayant des aptitudes d'entrepreneur et des capitaux devraient pouvoir trouver dans leur PID d'origine l'environnement leur permettant d'apporter leur concours dans ce domaine.

57. Les mesures de stabilisation sociopolitique, la bonne conduite des affaires publiques et la qualité des politiques macro-économiques, qui sont autant de circonstances favorables à l'investissement privé étranger ou local, devraient être énergiquement encouragées.

Transferts de technologie

58. Les PID devraient définir les technologies qui conviendraient le mieux pour favoriser la diversification de leur production et de leur commerce dans le respect de l'environnement, et pour faciliter l'adaptation nécessaire à l'évolution du marché et à la concurrence internationale.

Ressources naturelles

59. Les PID devraient s'employer à exploiter pleinement, dans le sens de la durabilité, leurs potentialités agricoles et les ressources marines de leurs zones économiques exclusives, en améliorant les compétences techniques et en réalisant des études spécialisées sur la conservation, la gestion et la surveillance de ces ressources. Il faudrait encourager la mise en place de structures de commercialisation appropriées et de services de crédit décentralisés et accessibles.

Services

60. Le développement du secteur des services, notamment du tourisme et des services financiers off shore, devrait être encouragé. Dans le cadre du développement du secteur touristique, il faudrait favoriser les liaisons avec les autres secteurs de l'économie, en amont et en aval, et promouvoir une gestion rationnelle du patrimoine environnemental qui est indispensable à la viabilité du tourisme. Pour que la protection de l'environnement soit prise en compte dans les activités de développement du tourisme, il faudrait encourager de nouveaux types de tourisme tels que le tourisme écologique et le tourisme culturel, qui sont axés sur le patrimoine naturel ou y sont étroitement liés et appellent nécessairement la protection de l'environnement.

Transports et communications

61. Il faudrait promouvoir l'adoption de méthodes novatrices de développement des transports et des communications permettant un accès peu coûteux à ces services, en particulier dans les petits PID et les archipels. Les donateurs devraient s'intéresser particulièrement aux projets visant à améliorer non seulement les relations avec les principaux partenaires commerciaux mais aussi les liaisons entre les îles, car nombre de ces services ne répondent pas aux critères de rentabilité normaux. Les PID auront besoin d'une aide internationale pour moderniser leurs infrastructures en matière d'information et améliorer leurs débouchés commerciaux grâce à l'emploi de moyens télématiques tels qu'Internet.

Dangers d'ordre planétaire

62. Des mesures réglementaires devraient être adoptées à l'échelon national pour empêcher l'utilisation illicite des instruments financiers off shore, et des mesures de prévention du trafic de drogues être adoptées dans le cadre d'accords de coopération régionaux et internationaux.

63. Les systèmes de planification préalable et d'alerte rapide en cas de catastrophe devraient être renforcés et les mesures propres à atténuer les effets des catastrophes devraient être intégrées dans les politiques commerciales et la planification à long terme.

64. Les mesures susceptibles d'atténuer les conséquences du réchauffement de la planète et de l'élévation du niveau des mers devraient être un élément essentiel de la planification écologique.

Efficacité des régimes d'importation

65. Il convient d'aider les petits PID et les PID isolés, qui sont lourdement tributaires des importations, à trouver les moyens de réduire le coût de ces importations. À cet effet, il faudrait notamment leur faciliter l'accès à des fournisseurs compétitifs, simplifier les procédures d'importation et mettre en place des bases de données sur les prix internationaux et la qualité des produits d'importation. Les pays en question devraient également prendre des

mesures pour décourager l'importation de certains produits qui constituent une menace pour leur environnement déjà fragile.

D. Libéralisation, mondialisation et développement durable

66. Le développement économique durable des PID doit reposer, dans une large mesure, sur des activités spécialisées qui, non seulement, sont viables économiquement, mais ne sont pas polluantes ("vertes" ou "écologiques") ou sont fondées sur le patrimoine naturel (comme l'écotourisme). La question de la spécialisation revêt une importance particulière du point de vue du développement économique durable. Il faudrait étudier de plus près les conséquences de la libéralisation des échanges et de la mondialisation sur la spécialisation, en vue de tirer le plus grand parti possible des nouveaux débouchés commerciaux.

E. Exploitation accrue des débouchés commerciaux actuels

67. Il faudrait renforcer la capacité des PID de mieux exploiter les préférences commerciales en vigueur. Malgré l'effritement des marges préférentielles, le système généralisé de préférences (SGP) devrait continuer de jouer un rôle important en facilitant la participation des PID aux échanges internationaux. La définition des règles d'origine devrait être assez souple pour les pays les moins bien dotés. Les pays qui accordent ces préférences devraient être encouragés à autoriser une proportion relativement élevée de facteurs de production provenant de pays tiers dans la fabrication des produits exportés et à mettre en place des procédures simples de normalisation des documents de transport et des expéditions. Pour améliorer l'efficacité des systèmes de préférences, on pourrait aussi, par exemple, élargir la gamme de produits couverts par le SGP à un plus grand nombre de produits intéressant les PID (produits tropicaux, articles en cuir, textiles et vêtements...) et harmoniser les règles d'origine appliquées au titre du SGP dans les différents pays donneurs de préférences.

F. Exploitation des nouveaux débouchés commerciaux

68. Les PID devraient s'employer à analyser leur schéma de spécialisation, à recenser les nouveaux débouchés commerciaux des biens et des services et à concevoir une stratégie nationale de diversification de l'économie. L'appui dont ils devraient bénéficier à ce titre pourrait notamment comprendre des études nationales – pour les pays qui cherchent à accroître leur spécialisation – sur le type de spécialisation existant (facteurs, structure, etc.), sur les possibilités de réorientation de la spécialisation et sur les nouveaux marchés de biens et de services (y compris les créneaux commerciaux) à l'échelon régional ou à l'échelle internationale. Une politique nationale pourrait alors être recommandée aux pays pour qu'ils puissent faire aboutir leurs efforts de diversification.

69. Rendre les PID plus capables de trouver de nouvelles possibilités d'échanges est indispensable pour ces pays. On pourrait y parvenir en analysant systématiquement, par pays, quelles conséquences auraient, pour les exportations des îles, des modifications de l'accès au marché, en examinant les courants

d'échanges et les possibilités de diversification. À cet égard, il faudrait s'attacher à développer les capacités d'information par l'intermédiaire des services mondiaux de communication. En général, il faudra consacrer plus d'assistance technique à la recherche de nouvelles possibilités d'échange et à la diffusion des données recueillies.

70. Il sera essentiel aussi de se montrer conscient des nouveaux droits et obligations des PID qui sont membres de l'OMC ou qui le deviendront, ce qui suppose qu'il faudra continuer à leur accorder une assistance technique pour les aider à respecter les engagements relatifs à l'accès au marché et leur permettre de mettre en pratique les modifications législatives et réglementaires concernant les politiques non tarifaires et les questions nouvelles (ADPIC et MIC en particulier).

G. Créer les conditions propices à un environnement favorable pour renforcer la spécialisation

71. Pour renforcer leur spécialisation ou, selon qu'il conviendra, "se respécialiser", les PID doivent créer un environnement favorable aux investissements, à la diversification et à l'expansion des échanges. Il serait utile à cette fin d'élaborer un document directif sur les domaines d'action à prendre en considération pour renforcer la spécialisation de tel ou tel pays (investissements, technologie, échanges, mise en valeur des ressources humaines). Des recommandations détaillées pourraient alors être faites à chaque PID sur les investissements, la technologie et l'infrastructure économique "favorable" au développement des échanges, y compris les services d'appui nationaux, ainsi que sur les échanges, y compris l'adaptation des politiques commerciales nationales au nouveau cadre commercial multilatéral. Il y aurait lieu aussi de renforcer les ressources humaines nécessaires pour attirer les investissements, développer la technologie et assurer l'expansion des échanges dans la perspective d'une respécialisation d'un PID.

H. Développement de l'information sectorielle

72. Des mesures devraient être prises pour que les PID prennent davantage conscience des possibilités qui existent de renforcer leur spécialisation en matière de biens ou de services qui présentent un intérêt particulier pour eux, en mettant particulièrement l'accent sur les conditions nécessaires pour réussir et sur les avantages à escompter. Il faudrait à cette fin créer une base de données sur la spécialisation sectorielle de ces pays, établir un inventaire des activités sectorielles et des possibilités d'échanges connexes pouvant présenter un intérêt pour les PID qui cherchent à renforcer leur spécialisation, et étudier en profondeur certains secteurs de biens et de services dans lesquels ces pays pourraient renforcer leur spécialisation, en s'attachant particulièrement à étudier les conditions nécessaires pour réussir et les avantages à attendre.

I. Mesures d'appui internationales et régionales

73. La communauté des donateurs est invitée à fournir aux PID l'assistance technique et financière requise pour appuyer les efforts que ces pays déploient

dans tous les domaines clefs dont il a été question plus haut. Étant donné la pénurie de ressources particulièrement grave que connaissent ces pays et l'instabilité de leurs recettes d'exportation, l'aide internationale devrait continuer à leur être accordée à des conditions préférentielles pendant longtemps. Les autres conditions de cette aide, notamment les modalités selon lesquelles elle sera fournie, devraient être souples et simplifiées pour tenir compte de la vulnérabilité de ces pays.

74. Étant donné les inconvénients liés à la petite taille de nombreux PID, des efforts particuliers devraient être faits pour encourager la conclusion d'accords de coopération régionaux, qui créeraient un cadre viable permettant de réaliser des économies d'échelle dans diverses activités économiques, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des ressources, la protection et la surveillance du littoral et des zones économiques exclusives, la protection de l'environnement, la mise en valeur et le partage des ressources humaines, l'expansion des services interinsulaires, le développement du tourisme et l'échange d'informations sur les réussites et les échecs dans divers domaines de développement.

75. Les organisations internationales, régionales et sous-régionales, qui s'occupent de questions relatives aux échanges, devraient être prêtes à fournir l'assistance technique requise pour renforcer l'efficacité des secteurs extérieurs des PID, y compris l'assistance nécessaire pour renforcer leur capacité de négocier dans les instances internationales et avec leurs partenaires étrangers tels que les investisseurs privés. Le rôle que peut jouer l'Alliance des petits États insulaires à cet égard devrait être renforcé et il faudrait encourager d'autres institutions à prendre des initiatives similaires.

I. Le rôle de la CNUCED

76. Dans son domaine de compétence et en collaboration avec les organisations internationales et régionales compétentes, la CNUCED devrait être prête à offrir aux PID sa coopération technique en ce qui concerne les politiques à suivre pour assurer le développement économique durable. Un projet de coopération technique en faveur des PID devrait être élaboré dans ce sens; dans le cadre de ce projet, serait notamment analysé dans quelle mesure ces pays ont la possibilité de renforcer leur compétitivité internationale et leur spécialisation dans certains nouveaux secteurs de biens ou de services présentant un intérêt particulier pour eux. La CNUCED devrait effectuer, pour chaque pays, des études sur la stratégie en matière de spécialisation pour aider ces pays à exploiter de nouvelles possibilités d'échange et à renforcer leur spécialisation. Ces études devraient notamment porter sur les investissements, les échanges, la technologie et la mise en valeur des ressources humaines.

77. Il est recommandé que la CNUCED organise, d'ici le milieu de l'année 1997, une deuxième réunion des PID et des pays donateurs semblable à celle qui avait eu lieu en 1990 en application de la résolution 43/189 de l'Assemblée générale, pour évaluer, notamment, ce qui aura été fait pour appliquer les recommandations du Groupe, y compris les activités qui auront été entreprises dans le cadre du projet de coopération technique mentionné ci-dessus.